

“ N’oublions pas, N. T. C. F., l’origine toute divine de cette autorité, que l’on a si souvent méconnue dans notre prétendu siècle de lumières. C’est à Dieu qu’il faut faire remonter la source : c’est lui qui la délègue aux hommes, pour la conservation de la société qui est sortie de ses mains. “ A Dieu seul, dit l’apôtre St. Jude, appartient la domination et l’empire “ (v. 25.)” “ C’est par moi, dit le Seigneur dans le livre des proverbes, “ que les Rois règnent, et que les législateurs font de justes lois (VIII, 5).” Jésus-Christ nous apprend nos devoirs envers l’autorité en disant : “ Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu (S. Math. “ XXII, 21).” “ Que toute personne, dit S. Paul, soit soumise aux “ puissances supérieures, car il n’est point de puissance qui ne vienne de “ Dieu. Et celles qui sont ont été réglées et ordonnées par lui. Ainsi, “ celui qui résiste aux puissances, résiste à l’ordre de Dieu même (Rom. “ XIII, 1, 2.)” Et pour nous convaincre davantage, il ajoute : “ C’est “ pourquoi il est nécessaire de vous y soumettre, non seulement par la “ crainte du châtement, mais par devoir de conscience (Ibid. 5.)”

Ainsi donc, N. T. C. F., comme l’union fédérale qui vient de s’opérer émane de l’autorité légitime, vous regarderez comme loi, et vous obéirez à l’ordre de Dieu, en l’acceptant en toute sincérité. Il est, d’ailleurs, de votre intérêt, comme c’est pour vous un devoir de conscience de le faire, pour qu’elle puisse contribuer à la prospérité commune, et procurer par là l’avantage des individus. Bientôt vous serez appelés à choisir ceux qui, soit dans le parlement fédéral, soit dans le parlement local, devront travailler à mettre en pratique la nouvelle constitution. Vous vous garderez donc de donner vos voix à des hommes disposés à la combattre ou à mettre des entraves à son fonctionnement, mais vous les donnerez à des citoyens éprouvés et reconnus comme ayant à cœur de la faire servir au plus grand bien du pays.

(A continuer.)